Placards » 14 Fi 2162-4324

Jugement du tribunal criminel du département de la Meurthe qui condamne Antoine Millot, agé de quatorze ans pour avoir volé des assignats. Nancy chez Guivard, imprimeur du tribunal criminel, près la porte du Peuple, n° 19. 10 octobre 1794 • 10 octobre 1794

Open in Bach

Date de l'unité documentaire 10 octobre 1794

Collation

1 impression photomécanique (placard)

Dimensions

76 × 43,5 cm

Noir et blanc ou couleur

noir et blanc

Statut juridique

Archives publiques

Notes ISBD

Document daté du 19 vendémiaire An III.

Descripteurs

Grand domaine de recherche : Collections iconographiques

Mot matière thésaurus : affichage • application des peines • peine • vol

Typologie documentaire : affiche

Cotes extrêmes : 14 Fi 3205